



Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Réunion du 10 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 06/06/2024

Présents :

Mesdames Degraeve, Didier et Lacaze,

Messieurs Bianchini, Bordereau, Carpentier, De Freitas, Duchesne, Longuet et Sicard.

Absent excusé : Monsieur Fleury.

Secrétaire de séance : Madame Didier.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant ses conseillers municipaux que la subvention du conseil départemental de l'Oise concernant la rue du Four semble avoir été validée lors de la dernière commission.

0/ Désignation d'un/e secrétaire de séance

Madame Valérie Didier se propose en tant que secrétaire de séance.

Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle est élue secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 08 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération pour l'achat d'une nouvelle porte au local technique et demande de subvention

Suite au cambriolage du local technique au mois d'avril dernier, un dossier d'indemnisation a été réalisé auprès de l'assureur de la commune et de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (C.C.S.S.O.) afin de permettre de sécuriser la porte du local technique et de financer pour partie de nouveaux outils.

De nouveaux outils de moins bonne qualité mais suffisante ont été acquis pour permettre à l'agent communal des espaces verts de continuer de travailler et un devis pour une nouvelle porte métallique en fer a été demandé à l'entreprise senlisienne Bonnefoy pour un montant de 3700 euros H.T.

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider ce devis pour cette porte de qualité et de réaliser une demande de subvention auprès de la C.C.S.S.O. afin d'obtenir une aide de 50 % du montant. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le devis de la porte du local technique et autorisent la réalisation d'un dossier de demande de subvention auprès de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire envisage également la mise en place d'une sirène et d'une caméra extérieure avec la réfection du linteau pour environ 1000 euros et la mise en sécurité externe pour environ 1000 euros.

3/ Délibération pour le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) suite à l'avis favorable du centre de gestion de l'Oise

Le centre de gestion de l'Oise a émis un avis favorable sur le projet de délibération du conseil municipal du 08 avril. Il est donc possible de délibérer à nouveau et de valider cette délibération qui actualise les bénéficiaires du R.I.F.S.E.E.P., l'ancienne délibération datant de 2018 et qui permet aux employés communaux de bénéficier d'un treizième mois.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette nouvelle délibération.

4/ Délibération portant sur l'interdiction de stationnement des gens du voyage sur le territoire communal

Il est proposé de prendre une délibération interdisant le stationnement des gens du voyage. Si aucune délibération n'est prise un délai de carence de 27 jours est appliqué. Il existe une aire de passage sur le territoire de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette délibération.

5/ Révision du loyer de la maison communale

Il est indiqué dans le bail du loyer de la maison communale que le prix de la location pourra être révisé tous les ans au 01er juin de l'année en cours suivant l'Indice de Références des Loyers en vigueur.

Après avoir délibéré c'est à l'unanimité que les conseillers municipaux ne souhaitent pas augmenter le loyer pour la période allant du 01 er juin 2024 au 31 mai 2025. Le prix de 1250 euros T.T.C. est reconduit.

6/ Délibération pour le prélèvement de pigeons

Lors de la réunion du 08 avril dernier il avait été évoqué le recours à la société Rocq pour prélever les pigeons dans le village à des points stratégiques : aux abords de l'église car ils dégradent la toiture et dans les fermes Duchesne et Degraeve car ils prolifèrent à une vitesse alarmante. La pose de cages spécifiques dans les bâtiments agricoles, en accord avec les propriétaires avait été jugé pertinente par le conseil municipal car ceux-ci sont attirés par les grains de céréales présents dans ces exploitations agricoles.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette démarche d'intérêt communal et confirme que la commune prendra à sa seule charge les frais pour les

prélèvements de pigeons qui pourront s'établir sur plusieurs factures de la société S.A.R.L. RocqServices.

7/ Expérimentation du Compte Financier Unique en 2025

Notre Conseillère aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Senlis nous a interpellé sur la généralisation du Compte Financier Unique (C.F.U.) qui deviendra une obligation pour l'exercice budgétaire 2026. Il s'agit d'un compte financier qui regroupe à la fois les écritures de l'ordonnateur c'est-à-dire le Maire et les écritures du comptable soit le trésorier. Par le biais d'échanges de flux entre les 2 parties, un seul document budgétaire est créé.

Le secrétariat ayant déjà expérimenté le C.F.U. dans une autre collectivité se propose candidat. Les conseillers municipaux, après avoir délibéré approuve à l'unanimité cette démarche.

8/ Avenir du secrétariat

Monsieur le Maire rappelle que le 2^{ième} contrat de travail à durée déterminée, catégorie C de Madame Pascal a été prolongé par un avenant de 6 mois allant du 01^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Durant cette période, l'intéressée a donné satisfaction sur son poste et les tâches administratives du secrétariat.

En février dernier, elle a obtenu un concours de rédacteur en catégorie B.

Monsieur le Maire souhaite embaucher Madame Pascal en catégorie B et la titulariser. Renseignements pris au centre de gestion de l'Oise : une période de stage doit avoir lieu puis la titularisation. Madame Pascal travaille dans une autre collectivité où elle est embauchée et a commencé son stage d'un an qui se terminera le 1^{er} avril 2025. Le stage sur BOREST devra obligatoirement se terminer à la même date.

Dans un souci de simplification et d'un commun accord entre le Maire et Madame PASCAL, il est proposé de rédiger un 2^{ième} avenant au 2^{ième} contrat de travail toujours dans la catégorie C, permettant ainsi à Madame Pascal d'avoir le même niveau de rémunération sur toute l'année 2024 et de continuer à bénéficier du R.I.F.S.E.E.P. Madame Pascal et le Maire pourront durant ce laps de temps appréhender et calculer sa nouvelle rémunération dans la grille indiciaire des rédacteurs échelon B2 et afin que Madame Pascal ne soit pas perdante en rémunération ils moduleront la partie I.F.S.E. de la paye afin que Madame Pascal, en changeant de catégorie mais en redescendant d'échelon (de 11 à 2) ne perde pas financièrement.

9/ Fêtes et cérémonies

La prochaine festivité prévue est la fête du village le dernier week-end de juin sur le thème de la couleur blanche. Entre temps, Monsieur le Président E. Macron a dissous l'Assemblée Nationale et appelle au vote le 30 juin et le 7 juillet.

Monsieur le Maire propose deux solutions :

-soit annuler la fête communale et la reporter ou bien la maintenir même le jour du scrutin.

Après un tour de table, les conseillers municipaux optent pour son maintien.

Une tente sera louée pour l'occasion car la Préfecture de l'Oise impose depuis cette année un contrôle réglementaire de sécurité pour les tentes utilisées lors de manifestation et accueillant du public. Notre traditionnelle tente verte et blanche ne répond plus aux normes en vigueur.

Pour les années futures, un partenariat avec une entreprise située à Baron sera réalisé avec un contrat annuel.

La brocante aura lieu le dimanche 8 septembre. Les flyers seront distribués aux borestois durant l'été.

10/ Loi Aper

Il a été demandé aux communes françaises de bien vouloir établir et identifier sur la cartographie de leur territoire, les énergies renouvelables autorisées et celles refusées en vue notamment de projets d'investissements de grande ampleur.

Après une première réunion le 10 avril dernier avec le P.N.R., une commission communale a été créée composée du Maire et de ses adjoints. Une concertation publique a eu lieu du 7 mai au 6 juin 2024 afin de présenter les zones (Annexe 1 du présent compte-rendu).

Les administrés ont été informés de cette démarche par le biais des panneaux d'affichages, du système d'alertes sms ou encore via « la Gazette de Brest ».

Les cartes et documents étaient à disposition du public sur le site internet de la commune www.brest.fr, sur l'application mobile intramuros ou directement en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Trois personnes seulement sont venues en mairie et une remarque a été formulée.

Le P.N.R. a rendu un avis favorable quant au choix de ces zones.

Après en avoir délibéré, c'est à la majorité que les zones sont approuvées avec 2 abstentions.

11/ Questions et informations diverses

-Documents remis aux conseillers pour lecture :

-Avis de la C.C.S.S.O. portant sur le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (S.R.A.D.D.E.T.) de la région des Hauts de France.

-Le rapport de la visite de Madame Dumarteau, conservatrice des Antiquités et Objets d'Art du patrimoine historique de l'Oise lors de sa venue en janvier 2024 à l'église Saint Martin de Brest.

-Remerciements :

-Monsieur le Maire souhaite remercier Madame et Monsieur Laville pour les nids de poules qui ont été comblés avec les anciennes tuiles de l'église Chemin du Roy.

-Remerciements également pour Monsieur Yves Duchesne pour la mise en place d'un câble barrant l'accès à un chemin communal forestier parallèle à N.330.

-Remerciements aux personnes ayant tenu le bureau de vote et aux volontaires pour les élections législatives anticipées.

-Remerciements à ceux qui ont participé à la « Gazette ».

-Remerciement tout particulier à l'agent communal de Fontaine-Chaâlis Monsieur Jean-Michel Lambin qui a travaillé de manière polyvalente en notre commune durant plus de 25 ans et qui part à la retraite à la fin du mois.

-Le camion qui ramasse les déchets verts semble avoir une fuite hydraulique, un email sera fait à la C.C.S.S.O.

-Environ 4000 véhicules passent route de Nanteuil chaque jour. Il est rappelé que des contrôles de gendarmerie peuvent avoir lieu, notamment sur la portion dans le village qui est limitée à 30 km/h.

-Monsieur Bordereau souligne qu'un arbre est mort à la cantine et que cela est dangereux pour la sécurité des enfants. Un devis sera demandé à l'entreprise Weiss.

Les stationnements rue de la Beauge sont également dangereux notamment au niveau de l'intersection avec la rue des Fours à Chaux et lorsque les gens stationnent aux mêmes niveaux mais sur les trottoirs opposés et parfois même devant des portails bloquant ainsi les habitants chez eux.

La route de la déchetterie qui mène au silo de Valfrance est pleine de terre sur une hauteur d'au moins 20cm. Les agriculteurs concernés et le Maire se rendront sur place pour agir en conséquence.

-Madame Lacaze demande des nouvelles de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme : celle-ci se poursuit avec un premier accord de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, les personnes publiques associées (P.N.R., D.D.T. etc ...) devront rendre leur avis dans les deux mois à venir.

Pour le lotissement du Grand Saint Père, la conjoncture semble difficile dû à des délais allongés avec la révision du P.L.U. et la difficulté d'obtention de prêts bancaires pour les particuliers.

-De l'engrais a été fourni pour les géraniums du village.

-Un rendez-vous est pris avec les conseillers municipaux – hommes pour aider au montage de la tente prêtée par Fontaine-Chaâlis pour la fête du village.

-Madame la première adjointe demande aux conseillers municipaux de bien vouloir télécharger l'application mobile intramuros, d'en parler autour d'eux et de faire remonter d'éventuels remarques et commentaires.

La séance est levée à 22 heures 50, le prochain conseil municipal est le 16 septembre 2024 à 20 heures.

*Le Maire,
B-Sicard.*

*La Secrétaire de Séance,
Valérie Didier.*